

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Pour un renforcement du partenariat entre le Gabon et la FAO

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE Coordonnateur du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale et représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Gabon, Helder Muteia, et le ministre des Forêts, Lee White, étaient en conclave, le 19 février dernier. Au menu des échanges : la coopération en matière de gestion durable des ressources forestières.

Occasion pour les deux personnalités de passer en revue les projets en cours. Non sans cerner les principaux enjeux et opportunités permettant de renforcer l'appui technique de la FAO au développement du secteur forêt et faune dans notre pays. À cet effet, le chef du département ministériel en charge de la Forêt a décliné la vision de son administration et le potentiel forestier du Gabon, comme levier de croissance et moteur de diversification de l'économie nationale. Aussi, a-t-il mis en relief la nécessité de développer des initiatives favorisant l'évaluation de l'état et l'évolution des ressources forestières à travers des inventaires. Mais aussi la valorisation des produits forestiers non-ligneux.

Helder Muteia est, quant à lui, revenu sur les initiatives du domaine forêt et faune en cours dans le pays, et celles en perspective. Le représentant de la FAO au Gabon a d'ailleurs saisi cette opportunité pour parler des programmes et autres projets globaux ou sous-régionaux dont la composante nationale inclut notre pays.

Le fonctionnaire onusien a magnifié le leadership du Gabon sur la scène internationale dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable. Tout en rappelant la totale disponibilité de la FAO à accompagner le ministère de l'Environnement dans l'atteinte de ses objectifs, notamment par la mise à disposition de l'expertise technique de son organisme.



Lee White et Helder Muteia au sortir de leur rencontre.

Pêche : signature d'un cahier de charges entre les acteurs

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

L'ADMINISTRATION de la pêche et les pêcheurs artisans et industriels ont récemment signé un cahier de charges qui fixe les rôles de chacune des parties en action dans ce secteur. Cette signature, intervenue en présence du ministre de la Pêche, Biendi Manganga Moussavou, marque un nouveau départ pour la pêche au Gabon, notamment dans l'objectif d'une pêche durable, conformément à la vision du Gabon Bleu du président de la République.

Ce cahier de charges détermine les zones et les techniques de pêche, ainsi que les obligations des deux parties pour atteindre les objectifs d'une gestion ration-

nelle des ressources halieutiques. Il jouera un rôle pédagogique en conscientisant les usagers à respecter les dispositions du Code de la pêche en République gabonaise. Les signataires devront, d'une part, respecter les points de débarquement, les zones de pêche avec des tracteurs à bord des navires, les tonnages de référence, pour les armateurs et, d'autre part, l'administration devra disposer des données statistiques fiables.

Pour ce qui est des obligations, chaque armateur devra se conformer aux différentes dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant son domaine d'activité, au niveau des ministères sectoriels concernés. Il devra aussi s'acquitter de toutes les redevances et taxes relatives à l'exercice de la pêche (taxe à la production, redevance sanitaire,



Débarquement de thon au Gabon.

licence de pêche...), respecter les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche indiquées par la réglementation.

La direction générale des Pêches et de l'Aquaculture s'est engagée, quant à elle, à mettre à la disposi-

tion des armateurs, des observateurs à bord des navires de pêche. Ces agents devront, entre autres, assister aux débarquements des produits de la pêche, publier la liste des navires autorisés à pêcher dans les zones décrites, etc.